

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 23 juin 2025

Vœu présenté par M^{me} Lamy Kirouani
au nom du groupe Val-de-Marne en commun - Parti communiste français et
citoyen-ne.s.

Vœu pour un cessez-le-feu immédiat et la reconnaissance d'un État de Palestine.

Vu la Charte des Nations Unies adoptée à San Francisco le 26 juin 1945,

Vu la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948,

Vu les Conventions de Genève de 1949 ;

Considérant le non-respect avéré du droit humanitaire international par l'armée israélienne dans le cadre des opérations militaires en cours à Gaza ;

Considérant le blocus opéré par le gouvernement israélien privant la population de médicaments, de vaccins et de produits de première nécessité ;

Considérant que le Comité spécial des Nations Unies estime que les méthodes de guerre d'Israël à Gaza notamment le recours à la famine comme arme de guerre relèvent d'un génocide ;

Considérant les propos tenus le 9 novembre 2023 par le Président de la République Emmanuel Macron appelant à « œuvrer à un cessez-le-feu » et ceux du 8 avril 2025 qualifiant la situation à Gaza d'« intenable » ;

Considérant les propos du Président Emmanuel Macron affirmant, le 30 mai 2025, que « la reconnaissance d'un État palestinien n'est pas simplement un devoir moral, mais une exigence politique » ;

Considérant la décision de tenir une conférence à l'ONU portant sur l'État de Palestine, initialement prévue du 17 au 20 juin, et le report sine die de cette rencontre ;

Considérant la reconnaissance de l'État de Palestine par 147 pays dans le monde, notamment l'Espagne, l'Irlande et la Norvège en mai dernier ;

Considérant l'attachement historique de la population val-de-marnaise aux valeurs de paix, de tolérance et d'amitié entre les peuples.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

Demande la libération de tous les otages israéliens encore entre les mains du Hamas, des prisonniers Palestiniens notamment les mineurs et les détenus administratifs, et un cessez-le feu immédiat dans l'attente d'une paix durable avec la perspective éventuelle d'une solution à deux Etats défendue par la France depuis 1947 ;

Réaffirme son soutien et sa solidarité inconditionnelle aux populations civiles, aux agents de l'ONU et aux personnels humanitaires victimes du blocus à Gaza ;

Exige la protection du peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie, l'arrêt des violations des droits humains et de la colonisation et la mise en œuvre de sanctions internationales contre ceux qui s'y livrent ;

Demande le respect du droit international et des résolutions des Nations Unies votées en faveur du peuple palestinien ;

Exige la reconnaissance d'un État de Palestine et un cessez-le feu immédiat.
